

1 Jour (7h30)

Tarifs

800 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 €TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

27 mars 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Comprendre et analyser les limites à la liberté d'assurer des risques dans le monde

Mettre en conformité ses activités professionnelles avec les nombreuses règles nationales et internationales.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Règlementation de l'assurance : Le Code des Assurances français et le MIA 1906/2015

Les spécificités des acteurs du marché de l'assurance maritime et transport

- Les organismes du marché de l'assurance.
- Les compagnies d'assurance.
- Les Lloyd's.
- Les P and I Clubs.

Les spécificités de l'intermédiation en assurance maritime et transport

- La directive.
- L'agent général.
- Le courtier.
- Le Lloyd's broker.

- L'agent d'assurance maritime et la MGA.
- Le Run-off Broker.
- Le registre des intermédiaires d'assurance, l'ORIAS.
- Les contrats.
- Les obligations du courtier (GDPR, IPID).
- Les usages du courtage français.

L'encadrement du marché

- Les Zinzins.
- La protection des assurés : L'ACPR.
- La protection des assurés : La FCA.
- Les sanctions et la lutte anti-blanchiment, l'OFAC.
- Les agences de notation.
- L'audit financier.
- Le Contract certainty.
- Le Complaint Handling.

Liberté d'assurer, obligation d'assurance et mesures restrictives

- Le droit commun : l'O.M.C.
- En Europe : La Libre Prestation de service.
- Le marché américain, NAIC, Excess & Surplus lines.
- Le marché suisse de l'assurance : Finma.
- Le marché monégasque.
- Le Marché commun Africain de l'assurance : CIMA.
- Le marché de l'assurance maritime et grands risques :
 - La nationalité du risque – Risk Location ;
 - Mesures restrictives dans la liberté d'assurer.
- Le Forum Shopping et les règles de compétence :
 - Le principe ;
 - L'action directe contre l'assureur ;
 - L'Anti Suit Injonction ;
 - L'agrément.